



**COMITE SPORTIF DEPARTEMENTAL BOWLING
De Charente-Maritime
TOURNOI FEMININ 2027 : 3 – 1 Handicap
"Tournoi des Mouettes"**



1. Le tournoi organisé par le CSD17 est ouvert aux joueuses en règle avec la FFBSQ. Durant toute la compétition, les règlements de la FFBSQ seront appliqués en particulier l'article 23 du Règlement Sportif concernant les égalités.
2. Le handicap par joueuse est lu dans la colonne M du listing paru sur le site officiel de la Fédération, au premier jour de la compétition.
3. Il se déroulera sur les pistes du **Bowling de La Rochelle, samedi 28 et dimanche 29 Août 2027**
4. **Toutes les participantes effectueront 10 parties.**
5. L'engagement est de **180 €** par triplète pour les **10 parties**.

DEROULEMENT DE LA COMPETITION :

Samedi : Triplettes : Toutes les équipes effectueront 6 lignes en triplète – 2 fois 3 lignes avec décalage.
A l'issue : classement définitif des triplettes et classement provisoire des individuelles.

Dimanche : Individuelles : Toutes les participantes effectueront 4 lignes en individuelle –
A l'issue : classement définitif des Individuelles sur les 10 parties.

RECOMPENSES :

Toutes les participantes recevront un cadeau de bienvenue,
Toutes les triplettes et les 10 premières individuelles seront récompensées,
Seules les équipes présentes sur le podium recevront leur récompense.

HORAIRES :

Samedi 28 Août 2027 :

- **Poule A - 8 h 30 – 12 h**

Reconditionnement

- **Poule B - 12 h 45 – 16 h 15**

Dimanche 29 Août 2027 :

- **09 h 30 - 12 h** – les joueuses classées de la **55ème à la dernière** place à l'issue de la triplète feront 4 lignes,

Reconditionnement

- **12 h 30 – 15 h** – les joueuses classées de la **1ère à la 54ème** place à l'issue de la triplète feront 4 lignes.

Le classement définitif en individuelle se fera sur le total des 10 parties.

15 h 15 - PODIUM des triplettes et des individuelles

Tous les litiges non prévus au présent règlement et survenant au cours de la compétition seront tranchés sans appel par l'arbitre ou à défaut par l'organisateur.

BUDGET PREVISIONNEL FINANCIER

Sur la base de **36** équipes

RECETTES :	8342.00 €	DEPENSES :	8342.00 €
36 équipes à 180 €	6480,00 €	Dotations en lots	3500.00 €
Sponsors :	1600.00 €	Frais de parties (1080 x 3,80 €)	4104.00 €
CSD 17	262.00 €	Arbitrage (1 x 2 j x 45 €)	90,00 €
		Frais d'organisation (108 x 6,00 €)	648,00 €

